

COMPTRE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 JUIN 2010 - 20 H 00

L'an deux mil dix, le vendredi 18 juin à 20 h 00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Étaient présents	M. JACOB, M. BRAY(départ 20h10) *, Mme GAYRAUD, M. JEUNEMAITRE, Mme BAIOCCHI, M. PATRON (arrivé à 20h15), Mme CHEVET, Mme PRADOUX, M. DEMAISON, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme HOTIN, Mme ARONIO DE ROMBLAY, Mme GOURC, M. LEBEL, Mme GONCALVES, M. CHARON, Mme AUGÉ, M. PERCHERON, Mme CANAPI, Mme BAALI-CHERIF (arrivée à 20h17), M. WALLON, Mme SIORAT-BROU, M. MAREUIL, Mme ANDRE
Excusé(s) représenté(s)	M. BRAY, adjoint, par M. JACOB (à partir de 20h10) * M. PIERSON, adjoint, par M. JEUNEMAITRE Mme WOLF, conseiller municipal, par Mme CHEVET Mme OCANA, conseiller municipal, par M. DEMAISON M. BOURENANE, conseiller municipal, par Mme BAIOCCHI Mme VAUDO, conseiller municipal, par Mme GAYRAUD M. GUILLABERT, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. CORNEILLE, conseiller municipal, par Mme PRADOUX M. OUNOUGH, conseiller municipal, par M. WALLON
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme GOURC

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	24*.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	9*.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 11.06.2010	

---oooOooo---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (" 31 voix "pour"), Mme GOURC est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2010

Adopté à l'unanimité (31 voix « pour »)

OooOooo

En préambule de la séance du Conseil, Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que Monsieur Lionel REPELLIN-BOUVIER, entraîneur du Club de rugby "Provins/Gouaix" est décédé le 17 juin 2010 des suites de ses blessures. Il avait été victime d'une agression sur la voie publique le 23 avril 2010. Un télégramme de condoléance a été adressé à son épouse au nom de tout le Conseil Municipal.

ADMINISTRATION GENERALE, SECURITE

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le maire.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER LEON BINET - ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (26 voix « pour » - 5 abstentions : " M. WALLON, Mme SIORAT-BROU, M. MAREUIL, Mme ANDRE, M. OUNOUGHU), le conseil municipal décide :

- ⇒ De procéder à l'élection de M. JACOB et Mme BAIOCCHI
- ⇒ De notifier la présente délibération à la direction générale de l'Agence régionale de Santé d'Île de France.
- ⇒ D'adresser la présente délibération à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Léon Binet

TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIF

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter la modification du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus,
- ⇒ de fixer la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire ;
- ⇒ de prévoir à chaque exercice budgétaire, en tant que de besoin, les crédits nécessaires ;
- ⇒ d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus ;

COHESION SOCIALE – LOGEMENT

VILLE, VIE, VACANCES : PROGRAMMATION ET TARIFS

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'actualiser les tarifs "séjours" et "activités quotidiennes et de loisirs" comme exposés ci-dessous

1 – Séjour :

Trois séjours sont prévus et tarifés dans le tableau ci-dessous :

Date du séjour	Age	Lieu	Participation financière des familles par enfant
03 AU 17/07/2010 03 AU 17/07/2010 Été 2010 (date à déterminée)	15 – 17 ans	BARCARES (Pyrénées Orientales)	94.00 € 84.00 €
	11 – 14 ans	BARCARES (Pyrénées Orientales)	84.00 €
	6 – 10 ans	LA ROCHELLE	

Participations financières des familles :

Elles varient selon les lieux, la durée des séjours et les activités proposées. Les tarifs proposés sont calculés sur la base 50 % du prix facturé.

Les bons vacances de la CAF viendront en déduction de cette participation.

2 – Activités quotidiennes et de loisirs :

Elles se déroulent toute l'année durant les vacances scolaires. Les tarifs sont valables du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante.

Il est proposé cette année d'appliquer les tarifs ci-après, à savoir :

Activités quotidiennes et de loisirs	Tarifs existants 2009 / 2010	Tarifs proposés 2010 / 2011
Inscription annuelle aux activités	6.50 €	6.70 €
+ Activités sportives, culturelles et artistiques	De 1.05 € à 21 € Selon l'activité proposée	De 1.10 € à 21.50 € Selon l'activité proposée

⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

FESTIVAL DE CHAMPBENOIST 2010 (REPARTITION DE LA SUBVENTION CUCS POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS)

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ De se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 200€ à chacune des associations suivantes : Vivre à Champbenoist, Amicale des Locataires, A.D.K , M.K.P, U.F.E.P, et Body Fit participant à l'organisation du Festival.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

TOURISME - PATRIMOINE

CATALOGUE DES IMPRIMES DU FONDS ANCIEN / BIBLIOTHEQUE – INFORMATISATION (demande de subvention)

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ D'autoriser cette opération et de solliciter l'aide financière de l'État, du Conseil général et de tout autre financeur,

⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

ARRIVEES DE M. PATRON ET MME BAALI-CHERIF – DEPART DE M. BRAY AYANT DONNE POUVOIR A M. JACOB

VISITES GUIDEES DE LA VILLE DE PROVINS – APPROBATION DU CHOIX DE L'ORGANISME RETENU PAR L'OFFICE DE TOURISME DE PROVINS

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ D'approuver le choix de l'entreprise G.T.S (guides tourisme services), EURL, retenue par l'Office de Tourisme de Provins, pour assurer l'organisation des visites guidées dans Provins et sa Région.

⇒ D'autoriser l'Office de Tourisme de Provins, à signer avec cette entreprise une convention lui confiant l'organisation des visites guidées dans Provins et sa Région.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

DEVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE L'AIDE AQUEX AU TITRE DE L'ANNEE 2010 (EXERCICE 2009)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'attribution de l'aide « AQUEX » au titre de l'année 2010 (activité 2009) et d'approuver le dossier correspondant.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

RAPPORTS ANNUELS DE GESTION RELATIFS AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2009

A la majorité (28 voix « pour » - 5 abstentions : " M. WALLON, Mme SIORAT-BROU, M. MAREUIL, Mme ANDRE, M. OUNOUGHY), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte de la communication de ces rapports.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus

CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – AVENANT N°18

A la majorité (28 voix « pour » - 5 abstentions : " M. WALLON, Mme SIORAT-BROU, M. MAREUIL, Mme ANDRE, M. OUNOUGHY), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver l'avenant n°18 joint à la présente délibération comportant les thématiques suivantes :
 - A. Programme d'analyses suite à la modification du code de la Santé Publique
 - B. Intégration des installations de secours depuis le réseau Eau de Paris
 - C. Modification du fonctionnement hydraulique de l'usine de production d'eau potable du Stade
 - D. Champ captant de Noyen Sur Seine
 - E. Renouvellement des branchements en plomb
 - F. Renouvellement des vannes de DN 400 sur la canalisation depuis l'usine d'Hermé jusqu'au réservoir d'Hennepont
 - G. Mise en place de la radiorelève des compteurs
 - H. Modification du remboursement des emprunts VEOLIA Eau (compte conventionnel)
 - I. Modification du montant du compte fond de travaux
 - J. Incitation à une meilleure utilisation de la ressource et Accroissement des produits de la Collectivité (équilibre du budget M49)
 - K. Réalisation de l'étude de vulnérabilité
 - L. Mise en place de la Sectorisation sur le réseau de distribution Provins

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n° 18 au traité de concession du service de distribution publique d'eau potable.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – AVENANT N°19

A la majorité (28 voix « pour » - 5 abstentions : " M. WALLON, Mme SIORAT-BROU, M. MAREUIL, Mme ANDRE, M. OUNOUGHY), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver l'avenant n°19, joint à la présente délibération et comportant les thématiques suivantes :
 - A. Autorisation du réseau d'assainissement et de la station d'épuration
 - B. Amélioration de la filière de la station d'épuration
 - C. Intégration des postes de relèvement ou de refoulement dernièrement installés

⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n° 19 au traité de concession du service d'assainissement.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessous.

MISE EN PLACE DE SYSTEMES DE VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

A la majorité (29 voix « pour » - 1 voix "contre" : *Mme SIORAT-BROU* – 3 "abstentions" – *M. WALLON, Mme ANDRE, M. OUNOUGH*), le conseil municipal décide :

⇒ De donner son accord pour doubler l'installation de supervision radio de l'Hôtel de Ville au nouveau Commissariat de Police, Place du 29^{ème} Dragon et ce pour un montant de 34.871,00 € H.T à plus ou moins 10 %.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une aide auprès de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et tous autres financeurs ou mécènes.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché à intervenir découlant d'une procédure formalisée avec les entreprises pour la réalisation de ces travaux.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

CONTRIBUTION SPECIALE (article L141-9 du Code de la Voirie routière)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ De valider l'application des dispositions de l'article L.141-9 du code de la voirie routière figurant dans la convention jointe.

⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

⇒ D'adresser copie de la présente délibération au Trésor Public chargé de la mise en recouvrement de ces sommes et à M. le Sous-préfet.

INCORPORATION DE BIENS SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL (IMMEUBLE SIS, 4 SENTE RURALE DITE DU JARDIN CERTEAU)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ De donner son accord pour que la Commune incorpore dans son domaine privé les biens suivants :

- Immeuble sis, 4 Sente rurale dite du Jardin Certeau, cadastrée AE n° 101;
- Parcelle sise, 3 Sente rurale dite du Jardin Certeau, cadastrée AE n° 110
- Parcelle sise, Chemin de Fontaine Riante, cadastrée AE n° 106.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et de la parcelle, et à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ECHANGES / ACQUISITION DE PARCELLES LIEUDIT "LES PALIS" AVEC LE GROUPE FINAMUR, PROPRIETAIRE DE L'HOTEL IBIS (création d'une voie de desserte communale)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ De rapporter la délibération n° 08.52, du 30 juin 2008 ;

⇒ De donner son accord pour l'échange/acquisition des parcelles cadastrées AT n° 286, 287, 289, moyennant le versement d'une soulte par la Ville de Provins à la Société FINAMUR dont le montant s'élève à 5 950 € (cinq mille neuf cent cinquante euros), et selon les modalités décrites ci dessus ;

- ⇒ De rappeler, que les parcelles cadastrées section AT n° 287 et n° 289 font parties du domaine privé de la Commune ;
- ⇒ De rappeler que les frais d'acte notariés et les frais de géomètre inhérents à cet échange/acquisition seront à la charge de la collectivité ;
- ⇒ D'inscrire la dépense au compte budgétaire : 2111 / 822 ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

CULTURE, ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "LIVING FOR TONIGHT"

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association "Living for Tonight" pour son fonctionnement,
- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574 du budget 2010.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "LES ORGUES DE PROVINS"

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association "Les Orgues de Provins" pour l'organisation d'un concert à l'occasion de la réouverture de l'église Saint-Ayoul.
- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574 du budget 2010.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

SPORTS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES "MANIFESTATIONS SPORTIVES"

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

CS Provins Rugby	1 200 €
École Multisports de Provins	500 €
UVA Paris-Provins-Troyes	3 000 €
Les Manicous	800 €
Club de Basket	100 €

Soit un montant total de 5.600 €

- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574 du budget 2010
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU "SPORT DE HAUT NIVEAU"

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle ainsi répartie de **2 975,22 €**

AS Sport Lycée Thibaut de Champagne	1 592,28 €
AS Collège Marie Curie	633,42 €
CSPA Athlétisme	749,52 €

- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2010
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

ENSEIGNEMENT – RESTAURATION SCOLAIRE

PRESTATIONS SCOLAIRES – TARIFS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2010 (CANTINE – ETUDES SURVEILLEES – GARDERIE DU MATIN)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'augmenter les tarifs de restauration scolaire, études surveillées et garderie du matin 2010/2011 à compter du 1^{er} septembre 2010 sur la base de 1,6 % pour tenir compte du taux prévisible d'inflation des prix à la consommation de l'ensemble des ménages.
- ⇒ De relever les tranches du barème des revenus de chaque tarif dans les mêmes proportions.
- ⇒ D'appliquer aux familles dont les enfants ne sont pas inscrits, le tarif des communes extérieures jusqu'à la régularisation de leur dossier.
- ⇒ D'appliquer aux familles des communes qui appartiennent à la Communauté de Commune du provinois le tarif "Provins".
- ⇒ D'accorder aux familles nombreuses (3 enfants et plus), provinoises ou ressortissantes de la communauté de communes du provinois, sous réserve d'être détenteur de la carte famille nombreuse et de la carte du provinois, une réduction de 20% sur les tarifs ci-dessus.
- ⇒ D'annexer le barème à la présente délibération.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2009

A l'unanimité (31 voix « pour » (Monsieur le Maire ne participant pas au vote), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit dans les documents annexés à la présente,
- ⇒ De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes (eau, assainissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.
- ⇒ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- ⇒ D'arrêter les résultats définitifs décrits dans les documents annexés à la présente.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2009

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De déclarer le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2009 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL – AFFECCATION DU RESULTAT 2009

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'affecter le résultat de fonctionnement 2009 de 1.619.955,35 € en report à nouveau crédit (compte 002).
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU – AFFECTATION DU RESULTAT 2009

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Report à nouveau crédit (compte 002) 20.403,44 €
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECCATION DU RESULTAT 2009

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Affectation au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 4.738,90 €
Cette affectation sert à couvrir, en partie, le besoin de financement de la section d'investissement, le reste étant reporté en fonctionnement.
Report à nouveau crédit (compte 002) 632.539,34 €
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2010

A la majorité (28 voix « pour » - 5 abstentions : " M. WALLON, Mme SIORAT-BROU, M. MAREUIL, Mme ANDRE, M. OUNOUGHU), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'adopter le budget supplémentaire du budget principal de la Ville, et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement tel qu'annexés à la présente,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte de l'inventaire d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île de France au titre de l'année 2009, ci-annexé.
- ⇒ D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT-AYOUL – CONTENTIEUX SOCIETE D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES INDUSTRIELS / VILLE DE PROVINS (ACCORD TRANSACTIONNEL)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le projet d'accord transactionnel qui sera signé entre la société SEEI et la Ville de Provins, annexé à la présente délibération et de lui donner une valeur définitive et exécutoire.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer le présent accord transactionnel et tous actes aux effets ci-dessus.

- ⇒ D'adresser ampliation de la présente délibération à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Provins
- ⇒ D'adresser ampliation de la présente délibération à Mme le Trésorier Principal de Provins

INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Monsieur JACOB donne la parole à M. WALLON ayant souhaité faire une communication.

Monsieur WALLON informe l'assemblée que pour des raisons professionnelles, il quitte Provins après 15 ans d'activités tant associative que politique toujours dans un esprit de débat démocratique et au service du citoyen. Il donne sa démission du Conseil Municipal à l'issue de cette séance. Il souhaite remercier l'ensemble du Conseil pour l'esprit de travail qui a toujours présidé à la préparation des délibérations malgré les désaccords qui peuvent exister entre son groupe et le groupe majoritaire. Il informe que M. MAREUIL prendra la présidence du groupe "Provins Autrement" et que Madame Nicole GERARD, conseillère suivante sur la liste a donné son accord pour siéger au Conseil Municipal.

Monsieur JACOB remercie M. WALLON et souligne effectivement l'esprit constructif dans lequel les deux groupes travaillent à la préparation des délibérations du conseil

- ⇒ Monsieur JACOB rappelle que l'inauguration de l'Église Saint-Ayoul aura lieu le dimanche 27 juin à 14 h 30 (début de la cérémonie).

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h10.

Le présent compte rendu est consultable en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.mairie-provins.fr

le Maire,



Christian JACOB